BNAC CONFIANCE FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2017

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion net, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

2. Autres obligations légales et règlementaires

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

Les emplois en valeurs mobilières représentent 79,38% de l'actif total au 31 Décembre 2017.
 Cette proportion est en dessous du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

- Les emplois en liquidité et quasi liquidité représentent 20,62% de l'actif total au 31 Décembre 2017. Cette proportion est en dépassement du maximum de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Conformément aux dispositions du paragraphe 2 du prospectus, le pourcentage d'emploi des actifs en actions des sociétés cotées en bourse doit être environ de 30%. Au 31/12/2017, ce pourcentage représente 31,12%.
- Conformément aux dispositions du paragraphe 2 du prospectus, le pourcentage d'emploi des actifs en BTA, en emprunts garantis par l'Etat ou émis par des entreprises faisant appel public à l'épargne, en titres de créance à long terme émis par l'Etat ou négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie et billets de trésorerie émis par les sociétés cotées, notées ou avalisés par une banque de la place doit être d'environ 45%.

Au 31 Décembre 2017, l'actif du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » est employé à raison de 43,41% dans les valeurs mobilières sus-indiquées.

Tunis, le 27 février 2018

Le Commissaire aux Comptes :

La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C

Chiheb GHANMI

BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017

ACTIF	<u>Note</u>	31/12/2017	31/12/2016
AC1- PORTEFEUILLE TITRES	3.1	464 339,797	456 189,281
	-		
a- Actions, valeurs assimilés et droits rattaches		210 377,138	197 400,741
b- Obligations et valeurs assimilées		253 962,659	258 788,540
AC2- PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	3.2	120 647,065	121 288,702
a- Placements monétaires	-	115 063,685	118 123,428
b- Disponibilités		5 583,380	3 165,274
AC3- CREANCES D'EXPLOITATION	-	0	0
a- Intérêt à recevoir	-	0	0
TOTAL ACTIF	.	584 986,862	577 477,983
			
PASSIF			
PA1- OPERATEURS CREDITEURS	3.3	2 442,456	7 386,134
PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS	3.4	5 694,665	5 648,464
TOTAL PASSIF		8 137,121	13 034,598
ACTIF NET			
CP1- CAPITAL	3.5	561 397,732	553 574,810
CP2- SOMMES DISTRIBUABLES	3.6	15 452,009	10 868,575
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		3,535	0,768
b- Sommes distribuables de l'exercice		15 448,474	10 867,807
ACTIF NET		576 849,741	564 443,385
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		584 986,862	577 477,983

ETAT DE RESULTAT Exercice clos au 31 décembre 2017

LIBELLE	Note	31/12/2017	31/12/2016
PR1- REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	4.1	22 642,766	21 458,898
a- REVENUS DES ACTION ET VALEURS ASSIMILEES		7 975,925	8 357,648
b- REVENUS DES OBLIG.ET VALEURS ASSIMILEES		14 666,841	13 101,250
PR2- REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	4.2	5 699,553	1 992,308
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		28 342,319	23 451,206
CH1-A CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	4.3	-6 260,314	-6 093,646
REVENUS NET DES PLACEMENTS		22 082,005	17 357,560
CH2-AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	4.4	-6 633,531	-6 565,458
RESULTAT D'EXPLOITATION		15 448,474	10 792,102
PR4-REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		0,000	75,705
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		15 448,474	10 867,807
PR4-REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (annulation	on)	0,000	-75,705
VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		7 823,733	-6 524,239
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		0,000	41 197,228
FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-0,811	-201,203
RESULTAT DE L'EXERCICE		23 271,396	45 263,888

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET Exercice clos au 31 décembre 2017

LIBELLE	31/12/2017	31/12/2016
AN1- VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATIONS	23 271,396	45 263,888
a- Résultat d'exploitation	15 448,474	10 792,102
b- Variation des +/- Value potentielle sur titres	7 823,733	-6 524,239
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	41 197,228
d- Frais de négociation de titres	-0,811	-201,203
AN2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDE	-10 865,040	-8 217,450
TRANSACTION SUR LE CAPITAL	0,000	4 612,770
a-Souscriptions	314 364,510	309 872,520
_ Capital	228 000,000	228 000,000
Régularisation des sommes non distribuables	86 364,510	79 741,795
Régularisation des sommes distribuables	0,000	2 130,725
b-Rachats	-314 364,510	-305 259,750
_ Capital	-228 000,000	-225 000,000
Régularisation des sommes non distribuables	-86 364,510	-78 204,735
Régularisation des sommes distribuables	0,000	-2 055,015
VARIATION DE L'ACTIF NET	12 406,356	41 659,208
AN4- ACTIF NET		
a En début d'exercice	564 443,385	522 784,177
b Fin d'exercice	576 849,741	564 443,385
AN5- NOMBRE DE PARTS		
a En début d'exercice	4 080	4 050
b Fin d'exercice	4 080	4 080
VALEUR LIQUIDATIVE		
a En début d'exercice	138,344	129,082
b Fin d'exercice	141,384	138,344
AN6- TAUX DE RENDEMENT	4,12%	8,75%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

(Les chiffres sont exprimés en dinars)

NOTE 1: CREATION ET ACTIVITE:

« BNAC CONFIANCE FCP » est un Fonds Commun de Placement régi par le code des organismes de placement collectif. Ila pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds. Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 28/06/2006.

La gestion du FCP est confiée à « **BNA-CAPITAUX** » qui agit pour le compte des porteurs des parts. Le dépositaire exclusif des actifs du FCP est la Banque « **BNA** ».

Les Distributeurs du FCP sont la « BNA » et « BNA-CAPITAUX »

NOTE 2: PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES:

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers relatifs à l'exercice allant du premier janvier au 31 décembre 2017 sont établis conformément aux normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

2. Règles et méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base, et notamment :

- Hypothèse de la continuité de l'exploitation
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement
- Convention du coût historique
- Convention de la périodicité
- Convention de la réalisation du revenu
- Convention de l'objectivité
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de prudence
- Convention de permanence des méthodes

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille à leur valeur de réalisation.

Les principes comptables les plus significatifs adoptés par le Fonds Commun de Placement « BNAC CONFIANCE FCP »pour l'établissement de ses comptes annuels se présentent comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et revenus y afférents:

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation, en date d'arrêté, des placements en actions et valeurs assimilées:

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou au cours moyen pondéré de la dernière cotation.

Les titres des OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable et apparait aussi comme composante du résultat net de l'exercice.

2.3 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fond BNAC CONFIANCE FCP figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti.

2.4 Evaluation, en date d'arrêté, des placements monétaires :

Ces titres sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5 Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3- NOTES SUR LE BILAN

3-1 Note sur le Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à 464 339,797 DT contre 456 189,281 DT au 31 Décembre 2016. Il se détaille comme suit :

Désignation des titres	Nombre de titres	Cout d'acquisition	Valeur au 31-12-2017	% ACTIFS	% ACTIFS NET
Actions et valeurs assimilées		185 567,946	210 377,138	35,96%	36,47%
Actions et droits rattachés		157 491,515	182 075,198	31,12%	31,56%
AL	128	15 664,000	11 392,000	1,95%	1,97%
ATL	4 000	12 150,000	12 360,000	2,11%	2,14%
ATTIJ BANK	1 000	24 680,000	36 420,000	6,23%	6,31%
BNA	2 000	21 422,857	23 452,000	4,01%	4,07%
EURO-CYCLE	600	11 352,053	16 217,400	2,77%	2,81%
SFBT	2 013	36 493,907	39 746,685	6,79%	6,89%
BT	1 200	10 850,000	9 670,800	1,65%	1,68%
CITYCARS	1 000	13 734,138	10 493,000	1,79%	1,82%
OFFICEPLAST NS	925	1 650,200	3 009,025	0,51%	0,52%
SAH	1 134	8 258,300	18 066,888	3,09%	3,13%
SAH DA 1/14	1 134	1 236,060	1 247,400	0,21%	0,22%
TITRES OPCVM		28 076,431	28 301,940	4,84%	4,91%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	270	28 076,431	28 301,940	4,84%	4,91%
Emprunts de sociétés		243 824,750	253 962,659	43,41%	44,03%
AIL2015-1 7ANS CATB 7.85%	300	30 000,000	30 763,923	5,26%	5,33%
CIL 2015/1	300	18 000,000	18 603,617	3,18%	3,23%
AMEN BANK2014-1	400	24 000,000	25 190,821	4,31%	4,37%
ATL 2014-1	250	10 000,000	10 464,000	1,79%	1,81%
BTK 2012-1	250	7 143,750	7 190,111	1,23%	1,25%
HL2013-2	250	20 000,000	20 989,129	3,59%	3,64%
MODERNLEASING2012	90	5 400,000	5 643,873	0,96%	0,98%
TL 2013-2	200	16 000,000	16 879,517	2,89%	2,93%
UIB2011-2	220	6 281,000	6 553,909	1,12%	1,14%
HL 2015-2 CAT B7 ANS	200	20 000,000	20 960,066	3,58%	3,63%
TL 2016 SUB CAT B 7 ANS	350	35 000,000	36 842,707	6,30%	6,39%
CIL 2016/1	150	12 000,000	12 453,698	2,13%	2,16%
BNA SUB 2017-1	400	40 000,000	41 427,288	7,08%	7,18%
TOTAL		429 392,696	464 339,797	79,38%	80,50%

Les mouvements intervenus sur le portefeuille au cours de 2017 :

	Opérations	Coût d'acquisition	Prix de Cession/Remboursement	Plus-value réalisée
Actions cotées	Achat	755,780		
Actions cotees	Vente	5,640	5,640	0,000
Titres OPCVM	Achat	4 402,524		
	Vente	0,000		
Old transfer	Achat	40 000,000		
Obligation	Remboursement	46 115,050	46 115,050	0,000
Conversion de	Entrée	12 676,240		
droits	Sortie	12 676,240		

3-2 Placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à 120 647,065 DT contre 121 288,702 DT au 31 Décembre 2016. Il se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2017	% de L'actif net
Placements monétaires	115	115 000,000	115 063,685	19,95%
Disponibilités			5 583,380	0,97%
TOTAL			120 647,065	20,91%

3-3 Opérateurs créditeurs :

Le poste « opérateurs créditeurs » totalise au 31 Décembre 2017 un montant de 2 442,456DT contre 7 386,134 DT pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

LIBELLE	31/12/2017	31/12/2016
- DISTRIBUTEURS	1 138,245	6 106,355
- DEPOSITAIRE	144,910	142,201
- GESTIONNAIRE BNAC	1 159,301	1 137,578
TOTAL	2 442,456	7 386,134

3-4 Autres créditeurs divers :

Le poste « autres créditeurs divers » totalise au 31 Décembre 2017 un montant de 5 694,665 DT contre 5 648,464 DT pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

LIBELLE	31/12/2017	31/12/2016
AUTRES CREDITEURS (CMF)	44,111	47,908
HONORAIRE CAC	5 650,554	5 600,556
TOTAL	5 694,665	5 648,464

3-5 Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2017 se détaillent ainsi :

LIBELLE	31/12/2017
Capital début de l'exercice	553 574,810
Montant en nominal	408 000
Nombre de titres	4 080
Nombre de porteurs de parts	7
Souscriptions réalisées	
Montant	228 000
Nombre de titres émis	2 280
Rachats effectués	
Montant	-228 000
Nombre de titres rachetés	2 280
Autres mouvements	7 822,922
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	7 823,733
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,000
Frais de négociation de titres	-0,811
Régul Sommes non distribuables	0,000
Capital fin de l'exercice	561 397,732
Montant en nominal	408 000
Nombre de titres	4 080
Nombre de porteurs de parts	7

3-6 Notes sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts. Le solde de ce poste au 31-12-2017 se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
- Sommes distribuables des exercices antérieurs	3,535	0,768
- Résultat distribuable de l'exercice	15 448,474	10 792,102
- Régul résultat distribuable de l'exercice	0,000	75,705
TOTAL	15 452,009	10 868,575

4- NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT :

4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 22 642,766DT pour l'exercice 2017 contre 21 458,898 DT pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
- Revenus des actions et valeurs assimilées	7 975,925	8 357,648
- Revenus des obligations et valeurs assimilées	14 666,841	13 101,250
TOTAL	22 642,766	21 458,898

4-2- Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice 2017 à 5 699,553 DT contre 1 992,308 DT pour l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
- Intérêts sur comptes de dépôt	790,594	1 860,512
- Revenus des placements à terme	4 908,959	131,796
TOTAL	5 699,553	1 992,308

4-3 Charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour l'exercice 2017 à 6 260,314 DT contre6 093,646 DT pour l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
- Commission de distribution (BNA et BNAC)	1 138,245	1 107,933
- Commission de dépôt (Banque Nationale Agricole)	569,118	553,979
- Commission de gestion (BNA CAPITAUX)	4 552,951	4 431,734
TOTAL	6 260,314	6 093,646

4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice 2017 à 6 633,531 DT contre 6 565,458 DT pour l'exercice précédent et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
- Autres charges d'exploitation	0,000	301,500
- Impôt & Taxes	411,001	109,000
- Redevance CMF	569,054	553,910
- Rémunération CAC	5649,998	5 600,166
- Frais divers bancaires	3,478	0,882
TOTAL	6 633,531	6 565,458

5- AUTRES INFORMATIONS:

5-1 Données par part :

	LIBELLE	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
•	Revenus des placements	6,947	5,748	5,047	5,156	4,089
•	Charges de gestion des placements	-1,534	-1,494	-1,407	-1,354	-1,325
•	Revenu net des placements	5,413	4,254	3,641	3,802	2,764
						_
•	Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
•	Autres charges	-1,626	-1,609	-1,612	-1,566	-1,607
•	Résultat d'exploitation	3,787	2,645	2,028	2,236	1,157
•	Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,019	0,000	0,000	0,056
	DMMES DISTRIBUABLES DE EXERCICE	3,787	2,664	2,028	2,236	1,213

 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation) 	0,000	-0,019	0,000	0,000	-0,056
 Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres 	1,917	-1,599	13,725	-0,211	-1,659
 Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres 	0,000	10,097	-9,321	0,563	-0,349
Frais de négociation de titres	0,000	-0,049	-0,074	-0,051	-0,027
Plus ou moins-value sur titres et frais de négociation	1,917	8,449	4,330	0,301	-2,035
Résultat net de l'exercice	5,704	11,094	6,358	2,537	-0,876
Résultat net de l'exercice Résultat non distribuable de l'exercice	5,704 1,917	11,094 8,449	6,358 4,330	2,537 0,301	-0,876 -2,035
	,	•	•	•	
Résultat non distribuable de l'exercice	1,917	8,449	4,330	0,301	-2,035
Résultat non distribuable de l'exercice Régularisation du résultat non distribuable	1,917	8,449 0,178	4,330 0,000	0,301	-2,035 0,180

5-2 Ratios de gestion des placements :

LIBELLE	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Charges de gestion des placements / actif net moyen :	1,10%	1,10%	1,10%	1,10%	1,10%
 Autres charges d'exploitation / actif net moyen : Résultat distribuable de l'exercice / actif net 	1,17%	1,18%	1,26%	1,28%	1,34%
moyen :	2,71%	1,94%	1,59%	1,82%	1,01%

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

• Gestionnaire:

La gestion du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » est confiée à la Société « BNA CAPITAUX ». Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds commun de placement.

En contrepartie de ses prestations, la « BNA CAPITAUX », perçoit une rémunération de 0,8% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

La commission de gestion s'élève au 31/12/2017 à 4 552,951 dinars.

• <u>Dépositaire</u>:

La Banque Nationale Agricole « BNA » assure les fonctions de dépositaire des titres et des fonds du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP », et ce en vertu d'une convention datée du 10/01/2006. Elle est chargée, notamment, à ce titre :

- de la conservation des titres et des fonds du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP »;
- de l'encaissement des revenus s'y rattachant ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissement, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que du respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum et maximum du fonds commun de placement.

En contre partie de ses prestations, la Banque Nationale Agricole « BNA » perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net et payable trimestriellement.

La commission de dépositaire s'élève au 31/12/2017 à 569,118 dinars.

• <u>Distributeurs</u>:

La recherche des nouveaux souscripteurs est assurée par les agences de la Banque Nationale Agricole « BNA » et BNA Capitaux. La rémunération accordée en contrepartie de cette prestation est de 0,2% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

La commission de distribution s'élève au 31/12/2017 à 1 138,245 dinars.

6- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE:

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 22 février 2017. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.